

**Service émetteur :**

La directrice générale  
de l'agence régionale de santé

Affaire suivie par :  
Courriel :

à

Téléphone :  
Télécopie :

Monsieur le docteur Coisne  
Centre hospitalier  
Cayenne

Ref :  
PJ :

Date :

Objet : **Lettre de mission – Comité régional d'éthique COVID19**

Docteur,

Le monde fait face à une crise sanitaire unique, et la Guyane doit se préparer et combattre au mieux cette épidémie, de la manière la plus adaptée possible à notre territoire, en prenant en compte les contraintes et les opportunités que nous rencontrons.

L'agence régionale de santé (ARS) est au cœur de la gestion de cet évènement sanitaire majeur et accompagne tous les soignants y compris en ce qui concerne les questions éthiques. En effet, il est impératif que les professionnels puissent s'appuyer sur un cadre éthique stable réfléchi collectivement en amont afin de ne pas être confrontés à des dilemmes déontologiques dans l'urgence et de ne pas créer des inégalités de traitement.

Il est nécessaire de proposer à toutes les structures un socle de recommandations en matière de décisions d'orientation vers l'hospitalisation, d'orientation vers la réanimation, d'accompagnement de la fin de vie prenant en compte la place de la famille et les rites funéraires.

L'ARS travaille depuis plusieurs mois en articulation avec la CRSA à la création d'un espace régional d'éthique, mais celui-ci n'est pas encore opérationnel. Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de créer un « Comité régional d'éthique COVID19 » placé auprès de l'ARS.

Une approche multidisciplinaire et consensuelle reliant doctrines nationales et particularités locales me semble indispensable. C'est pourquoi je vous propose de composer le « Comité régional d'éthique COVID19 » ainsi que suit :

- Le chef du pôle médecine interne, infectieuse et tropicale, responsable de l'équipe mobile de soins palliatifs (président du comité)
- Un médecin du SAMU
- Un médecin du service de réanimation du CHC
- La cadre supérieure du pôle soins d'urgence du CHC
- Un médecin coordonnateur de l'EHPAD SSR du CHOG
- Un médecin coordonnateur de l'EHPAD du CHC
- L'IDE coordonnatrice de l'EHPAD Ebène (en articulation avec le médecin coordonnateur de l'établissement)
- La directrice de l'EHPAD du CHC
- La directrice de l'autonomie de la CTG
- Un représentant de l'HAD Rainbow

- Un représentant du groupe Guyane Santé
- Un représentant des usagers désigné par « France asso santé »
- Le président de la CRSA
- Une anthropologue médiatrice à la coordination des CDPS
- La présidente du comité d'éthique du CHOG

Vous pourrez élargir la composition du groupe en fonction des questions abordées. A titre d'exemple, une représentation du Grand Conseil Coutumier pourra être nécessaire sur certains sujets.

Vous m'informerez d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans la constitution de ce groupe afin que je m'assure que leurs institutions de rattachement ne voient pas d'inconvénient à leur participation.

Ce « comité régional d'éthique COVID19 » sera chargé de :

- conseiller la direction générale de l'ARS quant aux recommandations applicables localement dans les sujets touchant à l'éthique professionnelle et à la fin de vie, selon l'évolution de l'épidémie, les orientations produites par les sociétés savantes et toutes autres ressources ;
- rédiger des recommandations régionales concernant les sujets d'éthique en lien avec la gestion de la crise COVID19 ;
- être force de proposition en s'autosaisissant de sujets que le comité estimera majeurs.

Le « comité régional d'éthique COVID19 » devra assurer une veille et une appropriation de recommandations nationales. Il proposera toute adaptation locale de ces recommandations dès lors qu'une telle adaptation apparaîtrait nécessaire.

Je vous ai demandé de présider ce comité régional d'éthique et je vous remercie d'avoir accepté.

Au plan de la méthode, vous recevrez de notre part des saisines ou projets de saisine, dont nous définirons ensemble le calendrier de réponse et la hiérarchisation le cas échéant. Vos avis, destinés à éclairer l'ensemble des soignants du territoire, seront rendus par écrit et pourront être accompagnés d'un ou de plusieurs plans alternatif en fonction des contraintes connues. Ils seront diffusés auprès des services par l'ARS avec le soutien des membres du comité.

Votre interlocutrice privilégiée au sein de l'ARS sera le Dr Véronique Pavec, médecin inspecteur de santé publique.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice générale



Clara de BORT